

vous proposent une journée de formation sur le thème:

Collectivités territoriales : quelle politique pour l'emploi et l'écologie ?

**Le samedi 30 juin 2007
de 9h30 à 17h15**

au
**40 rue de Malte
75011 Paris**
Métro: Oberkampf ou République.

Le droit à la formation des élu(e)s

La loi n° 92-108 du 3 février 1992 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux prévoit notamment dans son titre II un droit des élu-e-s locaux à la formation, les frais de formation de l'élue-é constituant **une dépense obligatoire pour les collectivités.**

Cette loi insère au Code Général des Collectivités Territoriales les articles 2123.12 et suivants qui en précisent les modalités et les aspects pécuniaires, afin que chaque élu-e, bénéficiaire ou non d'une indemnité de fonction, puisse exercer son droit à la formation sous réserve que celle-ci soit dispensée par un organisme agréé, ce qui est le cas de *Formation et citoyenneté*.

Nous demandons à chaque élu-e, pour éviter toute difficulté liée à l'engagement des dépenses, de faire viser, pour accord, le bulletin d'inscription joint.

Les frais de transport et d'hébergement éventuels devront faire l'objet d'une demande de remboursement directe, par chaque élu-e, auprès de sa collectivité.

En cas de désistement, si *Formation et citoyenneté* n'est pas prévenue une semaine avant le stage, celui-ci sera facturé à hauteur de 50%.

Le coût de cette prestation sera facturé par *Formation et citoyenneté* sur la base de tarifs préférentiels établis par solidarité entre petites et grandes collectivités.

Tarifs pour la journée:
Elu(e)s et agents territoriaux des communes de :

- moins de 1 000 habitants	150 €
- de 1 000 à 5 000	200 €
- de 5 000 à 10 000	250 €
- de 10 000 à 20 000	300 €
- de 20 000 à 30 000	350 €
- de 30 000 à 40 000	400 €
- de 40 000 à 50 000	450 €
- de 50 000 à 75 000	500 €
- de 75 000 à 100 000	550 €
- plus de 100 000	600 €

Conseillers Généraux et Régionaux 600 €

Les tarifs comprennent les frais de formation et le déjeuner.

Bulletin d'inscription à la journée (valant convention simplifiée de formation)

Collectivités territoriales : **quelle politique pour l'emploi et l'écologie ?**
organisée par *Formation et citoyenneté* et *Les Alternatifs*.

Le samedi 30 juin 2007,
au 40 rue de Malte, 75011 Paris.

Formation et citoyenneté est agréée pour la formation des élu(e)s auprès de la Préfecture du Val-de-Marne (94)

Bulletin à renvoyer par courrier postal
ou par télécopie au 01 43 79 32 09.

Nom : _____ Conseil général : _____ Signature du candidat à la journée : _____

Prénom : _____ Conseil régional : _____

Adresse : _____ Collectivité territoriale : _____
Commune de : _____

Code Postal : _____ Signature du responsable _____
avec cachet : _____

Ville : _____

Email : _____

Fonction élective : _____

Nombre d'habitants

(pour les élus communaux) : _____

CACHET

Collectivités territoriales : quelle politique pour l'emploi et l'écologie ?

Journée animée par Roland Merieux.

Matinée

9h30 **Accueil.**

10h00 **Le revenu social d'activité**
Avec **Jean-Pierre GUENANTEN** délégué national du MNCP*

Questions - débats.

13h00 **Déjeuner.**

Après-midi

14h30 **Un quartier "Zéro Énergie" à Limeil-Brévannes,**
par **Jocelyne PIGREE**, première adjointe à Limeil-Brévannes, chargée du logement et de l'urbanisme.

Questions - débats.

15h45 **Emplois et territoires,**
par **Joseph ROMAND**, syndicaliste à l'ANPE.

Questions - débats.

17H00 **Conclusion et clôture par Roland MERIEUX.**

* Le Mouvement National des Chômeurs et Précaires (MNCP) fédère des associations locales de chômeurs qui ont mis en place des actions de proximité prenant en charge la survenue de nouveaux besoins sociaux concernant les personnes touchées par le chômage, la précarité et l'exclusion et permettant une éducation à la citoyenneté et à la solidarité.

Mouvement National des Chômeurs et Précaires
17, rue de Lancry - 75010 Paris
Tél: 01 40 03 90 66 mail: mncp.national@free.fr

formation
& citoyenneté

Formation et citoyenneté
21 ter, rue Voltaire
75011 Paris

